

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 24 avril 2018 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- M^{me} Frédérique Lanthier, conseillère*

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M. Daniel Leduc, directeur général*
- M^e Kenny Duque, greffier*

2018-04-083

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-084

PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-085

LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

Le 24 avril 2018

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 24 avril 2018 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 173 379,35 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 480 871,71 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 526 665,96 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-086

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2018-03-055

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De modifier la résolution numéro 2018-03-055 comme suit :

« PROJET DE DÉVELOPPEMENT – 33^E AVENUE – PROJET QUADRUPLEX – PHASE I – ENTENTE

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter l'entente intervenue entre le Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Construction Beau-Vain inc. concernant le projet de développement sur la 33^e Avenue, projet quadruplex, phase I.

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le conseiller François Robillard demande le vote sur cette résolution :

Ont voté pour :

- M. François Racine*
- M. Jean-Guy Lajeunesse*
- M. Yves Legault*
- M. Jean-Guy Bleau*
- M^{me} Frédérique Lanthier*

A voté contre :

- M. François Robillard*

Le 24 avril 2018

ADOPTÉE SUR DIVISION

2018-04-087

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT – SECTEUR NORD-
OUEST – PLAN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRO 31 –
MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une modification du concept de développement pour le secteur Nord-Ouest, en particulier le secteur de planification numéro 31, concernant la typologie des bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2018-03-11;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

D'accepter la demande de modification du concept de développement telle que déposée.

Le conseiller François Robillard demande le vote sur cette résolution :

Ont voté pour : M. François Racine
M. Jean-Guy Lajeunesse
M. Yves Legault
M. Jean-Guy Bleau
M^{me} Frédérique Lanthier

A voté contre : M. François Robillard

ADOPTÉE SUR DIVISION

2018-04-088

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 55, 12^E
AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-03-06;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

Le 24 avril 2018

et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 55, 12^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-089

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 8, 17^E
AVENUE*

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement en cour latérale ainsi que l'ajout d'une véranda en cour arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-03-07;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 8, 17^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-090

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3180,
CHEMIN D'OKA*

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes, dont une en façade et l'autre sur poteau;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-03-08;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 3180, chemin d'Oka telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 24 avril 2018

2018-04-091

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3, 17^E
AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement en cour latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-03-09;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 3, 17^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-092

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 304, RUE DE
LA COULÉE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-03-13;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 304, rue de la Coulée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-093

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 56, 36^E
AVENUE

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 avril 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement en cour latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-04-14;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 56, 36^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-094

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3124,
CHEMIN D'OKA*

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 avril 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement en cour arrière ainsi que l'aménagement d'un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-04-15;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 3124, chemin d'Oka telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-095

*DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 97, 38^E
AVENUE*

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 avril 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-04-16;

Le 24 avril 2018

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 97, 38^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-096

**ACQUISITION DE TERRAIN – INONDATIONS PRINTEMPS
2017 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les inondations printanières 2017;

CONSIDÉRANT le décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017;

CONSIDÉRANT la section VI.1 du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14.2 du Programme d'aide financière spécifique, le propriétaire d'une résidence principale, impossible à réparer ou à reconstruire, peut céder le terrain sur lequel elle se trouve à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés inondées sont déclarées pertes totales;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires de propriétés impossibles à réparer ou à reconstruire ont manifesté à la Ville le désir de lui céder le terrain sur lequel ces propriétés se trouvent, et ce, pour la somme nominale de 1 \$;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De signer l'acte notarié de cession du terrain ci-après décrit, pour la somme nominale de 1 \$:

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 464 020 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 4, 20^e Avenue ».

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-097

TRICENTRIS – CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE Tricentris souhaite modifier sa forme juridique d'organisation à but non lucratif afin de devenir une coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite obtenir davantage d'informations afin d'étudier la pertinence de faire droit à ce changement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire, dans cette optique, que soit formée une table de concertation, composée exclusivement d'élus membres;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

De demander que soit formée une table de concertation composée exclusivement d'élus membres de Tricentris afin d'étudier la question de la modification de son statut juridique;

De demander à Tricentris de suspendre la procédure de modification de son statut juridique jusqu'à ce que la table de concertation ait produit son rapport final;

De désigner le conseiller Jean-Guy Lajeunesse pour effectuer les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-098

O PALAIS GOURMAND – MENTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le Concours québécois en entrepreneuriat et sa 20^e édition du Défi OSEntreprendre de la MRC de Deux-Montagnes, organisée par le Service de développement économique de la MRC de Deux-Montagnes, et ayant eu lieu le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT le succès obtenu par des entrepreneurs marthelacquois dans l'une des sept catégories du volet « Création d'entreprises » audit événement OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT le rayonnement que lesdits entrepreneurs procurent à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la grande importance que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accorde au dynamisme créatif, à l'innovation et à l'entrepreneuriat;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

De féliciter chaleureusement monsieur Vincent Parmentier pour l'excellence de son entreprise « O Palais Gourmand », cette dernière ayant à cœur la pâtisserie-boulangerie traditionnelle française et ayant remporté le prix dans la catégorie « Bioalimentaire ».

Le 24 avril 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-099

VOSSBOX – MENTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le Concours québécois en entrepreneuriat et sa 20^e édition du Défi OSEntreprendre de la MRC de Deux-Montagnes, organisée par le Service de développement économique de la MRC de Deux-Montagnes, et ayant eu lieu le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT le succès obtenu par des entrepreneurs marthelacquois dans l'une des sept catégories du volet « Création d'entreprises » audit événement OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT le rayonnement que lesdits entrepreneurs procurent à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la grande importance que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accorde au dynamisme créatif, à l'innovation et à l'entrepreneuriat;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

De féliciter chaleureusement monsieur Frédéric Tessier pour l'excellence de son entreprise « Vossbox », cette dernière offrant aux familles des murales géantes, affiches à colorier et livres électroniques dédiés aux enfants de 3 à 10 ans, et ayant remporté le prix dans la catégorie « Commerce ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-100

MARCHÉ VIVRES-AFRICAINES – MENTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le Concours québécois en entrepreneuriat et sa 20^e édition du Défi OSEntreprendre de la MRC de Deux-Montagnes, organisée par le Service de développement économique de la MRC de Deux-Montagnes, et ayant eu lieu le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT le succès obtenu par des entrepreneurs marthelacquois dans l'une des sept catégories du volet « Création d'entreprises » audit événement OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT le rayonnement que lesdits entrepreneurs procurent à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la grande importance que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accorde au dynamisme créatif, à l'innovation et à l'entrepreneuriat;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

Le 24 avril 2018

De féliciter chaleureusement madame Aisse Gassama pour l'excellence de son entreprise « Marché Vivres-Africaines », cette dernière étant une épicerie africaine aux multiples produits alimentaires, cosmétiques et d'habillement importés d'Afrique, et ayant remporté le prix dans la catégorie « Prix Coup de cœur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-101

BRETELLE D'AUTOROUTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans le dossier de la construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 640, tel qu'indiqué dans la résolution numéro 2015-08-232;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue quant à un protocole déterminant les droits et obligations de chacune des parties dans ce dossier;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'entente de collaboration entre le ministère des Transports, de Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac quant à la construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 640 direction est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-102

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'entériner la signature, par la mairesse et la directrice générale par intérim, de la lettre d'entente 2018-05, intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-103

INSPECTEUR DES BÂTIMENTS – EMBAUCHE

Le 24 avril 2018

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De procéder à l'embauche de monsieur Éric Girard, au poste d'inspecteur des bâtiments pour le Service de l'urbanisme, au statut d'employé régulier à temps complet, et ce, à compter du 30 avril 2018, le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-104

INSPECTRICE DES BÂTIMENTS – EMBAUCHE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De procéder à l'embauche de madame Audrey Murray-Lefebvre, au poste d'inspectrice des bâtiments pour le Service de l'urbanisme, au statut d'employée régulière à temps complet, et ce, à compter du 30 avril 2018, le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-105

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 275 000 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------------|------------------------------|
| 661 | 4 838 500 \$ |
| 626 | 436 500 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 661 et 626, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

Le 24 avril 2018

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE ST-EUSTACHE-DEUX-MONTAGNES
575 BOUL ARTHUR-SAUVE 1^{ER} ETAGE
ST-EUSTACHE, QC
J7P 4X5

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 661 et 626 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-106

RAPPORT DES AUDITEURS – REPORT DU DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, il faut consolider les rapports financiers des organismes contrôlés;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

Le 24 avril 2018

De reporter le dépôt du rapport financier 2017 et du rapport des auditeurs à la séance du conseil municipal du 22 mai 2018.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-107

*COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – NOMINATION D'UN
MEMBRE*

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Leduc occupera le poste de directeur général en date du 23 avril 2018;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De nommer monsieur Daniel Leduc, directeur général, à titre de représentant de l'employeur au Comité de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-108

*COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – NOMINATION D'UN
MEMBRE*

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Lajeunesse termine son mandat au comité de retraite le 30 avril 2018 tel qu'indiqué dans la résolution numéro 2017-05-139;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Lajeunesse a obtenu sa permanence le 27 février 2018;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De nommer madame Caroline Lajeunesse, chef-comptable, à titre de représentante de l'employeur au Comité de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Marthe-sur-Le-Lac de développer une politique municipale des aînés et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière afin de soutenir sa démarche relative au dossier Municipalité amie des Aînés (MADA) et que la ministre responsable des Aînés, du ministère de la Famille, a confirmé l'octroi de l'aide financière le 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage représentatif de la communauté doit être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE la composition de ce comité doit comprendre au moins deux sièges réservés à des personnes représentatives du milieu de vie des aînés, de par leur engagement dans la communauté ainsi qu'un siège à un élu responsable du dossier 'Aînés' de la ville et des sièges pour le CISSS, des organismes et de services municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

Que le comité de pilotage soit composé de :

MM. Jean-Guy Lajeunesse et Jean-Guy Bleau, élus responsables du dossier 'Aînés';

M^{mes} Véronique Lasanté, directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire
et Vicky Pépin, directrice du Service des arts et de la culture;

M^{me} Nicole Mercier, présidente du Cercle des fermières;

M^{me} Ginette Bordeleau, directrice générale du CAB Les Artisans de l'Aide;

M. Martin Bérubé, agent sociocommunautaire de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

M^{me} Johane Michaud, agente de liaison en milieu municipal du CISSS et formatrice régionale sur les environnements favorables aux SH;

M. Gabriel Trahan, représentant citoyen aîné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'APDMMDM est un organisme local reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance des organismes mentionne que les organismes reconnus peuvent bénéficier d'un prêt d'équipement gratuit, selon la disponibilité du matériel;

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins et l'épluchette de blé d'Inde permettent aux propriétaires du domaine (231 adresses civiques) de pratiquer des activités rassembleuses permettant de faire du réseautage;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De prêter à l'APDMMDM le terrain vague sur la rue Louise entre la 25^e Avenue et la 27^e Avenue du domaine ainsi que le matériel demandé et d'en assurer le transport, dans le cadre de deux (2) de leurs événements, soit la Fête des voisins et l'épluchette de blé d'Inde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-111

*AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION PORTANT LE
NUMÉRO 2018-02-040*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

De modifier la résolution numéro 2018-02-040 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« D'accorder une aide financière de 1000 \$ au « Club de l'âge d'or Sainte-Marthe » afin d'aider au développement de projets. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-112

DANSE EN CŒUR – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un montant de 300 \$ est prévu au budget du Service des arts et de la culture pour soutenir les activités régulières de la Danse en cœur en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Danse en cœur est un organisme local reconnu par la Politique de reconnaissance des organismes;

Le 24 avril 2018

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'accorder une aide financière de 300 \$ à la Danse en cœur pour la réalisation de leurs activités régulières de l'année 2018, et que ce montant provienne du budget du Service des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-113

PROGRAMME « AIDE AUX PROJETS EN
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES AUTONOMES » – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite se prévaloir du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre des projets en développement provenant du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-114

CAMION À BENNE BASCULANTE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-010) auprès de trois (3) fournisseurs distincts;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 23 mars 2018 et qui se lit comme suit :

| Entreprises | Montant de la soumission Taxes incluses |
|------------------------------|----------------------------------------------------|
| Ventes Ford Élite (1978) Inc | 96 998,66 \$ |
| Des Laurentides Ford | 98 069,56 \$* |
| Brunelle Ford | N'a pas soumissionné |

**L'entrepreneur a fait une erreur au niveau du calcul des taxes soit un écart de 269,56 \$.*

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Ventes Ford Élite (1978) Inc. », et ce, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de financer cet achat à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'octroyer le contrat INV-2018-010 relatif à la « Fourniture et livraison d'un camion à benne basculante neuf, année 2018 » incluant un couvercle de boîte en aluminium à l'entreprise « Ventes Ford Élite (1978) Inc. » au montant de 84 365,00 \$, plus toutes taxes applicables, financé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-115

DIGUE PORTATIVE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de « MegaSecur SE inc. » pour l'achat d'une digue portative;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de financer cet achat à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, de procéder à l'achat;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'accepter la soumission au montant de 20 306 \$, plus toutes taxes applicables, financé à même le fonds de roulement pour l'achat d'une digue portative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-116

PIÈGES POUR AGRILE DU FRÊNE SYLVAR – ACHAT

CONSIDÉRANT l'offre de « Distributions Solida Inc » pour l'acquisition de pièges « Prism » et des accessoires afférents;

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de financer cet achat à même le fonds de l'arbre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, de procéder à l'achat de ces pièges;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

D'acheter douze (12) pièges Prism, ainsi que les crochets, tendeurs, appâts et phéromones nécessaires à l'installation, au montant de 779,41 \$, plus toutes taxes applicables, financé à même le fonds de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-117

RÉPARATIONS MINEURES DE PAVAGE –
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat : « Réparations mineures de pavage » est renouvelable chaque année, jusqu'en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés en 2017 sont satisfaisants;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, de renouveler ledit contrat à l'adjudicataire « Les Pavages Dancar (2009) inc »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

De renouveler le contrat « Réparations mineures de pavage » pour l'année 2018, octroyé par la résolution 2017-06-188, à l'entreprise « Les Pavages Dancar (2009) inc. », au montant de 257 299,26 \$ plus IPC, plus toutes taxes applicables, conformément à l'article 16 des clauses générales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-118

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
(CHLORURE DE SODIUM)

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;*
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;*
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce

Le 24 avril 2018

pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-119

ENTRETIEN MÉNAGER – BIBLIOTHÈQUE – OCTROI DE
CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-011) auprès de six (6) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 13 avril 2018 et qui se lit comme suit :

| Entreprises | Montant de la soumission Taxes incluses |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 9063-4825 Québec inc. Service de nettoyage d'immeuble Perfom-net | 33 802,65 \$ |
| Entretien ménager Zepeda | 72 816,61 \$ |
| Service d'entretien optimum inc. | N'a pas soumissionné |
| Armex | N'a pas soumissionné |
| Services d'entretien d'édifices Pla-net inc. | N'a pas soumissionné |
| Les Services d'entretien Dékatlon inc. | N'a pas soumissionné |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « 9063-4825 Québec inc. – Service de nettoyage d'immeuble Perfom-net », et ce, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'octroyer le contrat INV-2018-011 relatif à « Entretien ménager - Bibliothèque » à l'entreprise « 9063-4825 Québec inc. - Service de nettoyage d'immeuble Perfom-net » au montant de 29 400,00 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SÉAO (SP-2018-008);

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 19 avril 2018 et qui se lit comme suit :

| Entreprises | Montant de la soumission Taxes incluses |
|--------------------------------|----------------------------------------------------|
| Beauregard Environnement Ltée. | 767 043,43 \$ |
| ABC Environnement Inc. | 873 898,53 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Beauregard Environnement Inc. », et ce, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection caméra, faisant partie intégrante du présent contrat, pourra s'inscrire dans le solde disponible relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

D'octroyer le contrat SP-2018-008 relatif au « Nettoyage, entretien et inspection des réseaux d'égouts » à l'entreprise « Beauregard Environnement Inc. » au montant de 667 139,31 \$, pour trois (3) ans, plus toutes taxes applicables, soit un montant de 220 545,33 \$ pour l'année 2018, plus toutes taxes applicables, un montant de 222 086,01 \$ pour l'année 2019, plus toutes taxes applicables, et un montant de 224 507,97 \$ pour 2020, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de circulation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation aux endroits suivants :

- Arrêt obligatoire, dans les deux sens, sur le boulevard Laurette-Théorêt, à l'intersection de la rue du Sauvignon;

Le 24 avril 2018

- *Interdiction de stationner dans les quatre (4) courbes de la rue des Mélèzes (installation de quatre (4) panneaux).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-04-122

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – 6^E AVENUE
ET RUE MYCHLINE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 23 avril 2018 et qui se lit comme suit :

| Entreprises | Montant de la soumission Taxes incluses |
|---------------------------|----------------------------------------------------|
| <i>BSA groupe conseil</i> | 35 297,33 \$ |
| <i>GBi</i> | 75 228,14 \$ |
| <i>Groupe S.M.</i> | 49 998,78 51 623,78 \$ (erreur TPS) |

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection composé de trois membres, et ce, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux pourront s'inscrire dans le solde disponible relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'octroyer le contrat INV-2018-012 relatif à « Services professionnels d'ingénierie – Confection des plans et devis, estimation définitive et surveillance des travaux de fondation, pavage, drainage incluant l'ajout d'un pluvial sur la 6^e Avenue et la rue Mychline » à l'entreprise « BSA Groupe Conseil » au montant de 30 700,00 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Avril 2018

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Avril 2018

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Avril 2018

*Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel
Le 24 avril 2018*

temporaire – Mai 2018

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant la signature de contrats

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2018-04-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIER

Le 24 avril 2018